

Mairie
80B Allée de la Mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. 04-75-65-23-96
Courriel : mairie-st-fortunat-seyrieux@wanadoo.fr

089/2019 – registre 5

**Arrête municipal réglementant la circulation sur la voie communale n° 8
De la limite de Saint-Vincent-de-Durfort jusqu'en limite de Saint-Laurent du Pape**

Le maire de la commune de Saint Fortunat Sur Eyrieux,
Vu la loi 82213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, complétée par la loi 82 623 du 22 juillet 1982 et 83.8 du 7 janvier 1983,
Vu le décret 82.389 du 10 mai 1982, relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et des organismes publics de l'État dans les départements,
Vu le code des collectivités territoriales,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la demande orale en date du 27 novembre 2019 par la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche – 1 Rue Serre du Serret – 07000 Privas représentée par Mme Laetitia Serre, présidente en vue de travaux de déblaiement des arbres liés à l'épisode neigeux du 15, 16 et 17 novembre 2019,

ARRÊTE

Article 1 :

Afin de réaliser des travaux de déblaiement des arbres, les Services Techniques de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche sont autorisés à effectuer l'enlèvement des déchets verts sur la voie communale n° 8 du 2 au 31 décembre 2019.

Article 2 :

Le stationnement est interdit sur la totalité de la voie communale n° 8 pendant cette période.

Article 3 :

La circulation piétonnière, véhicules à moteur, véhicules non motorisés sera interdite sur la totalité de la voie communale n° 8 excepté les véhicules de secours et les personnes devant se rendre à leur domicile ; ils devront être vigilants pendant cette période.

Article 4 :

La signalisation réglementaire sera mise en place par les soins et à la charge de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté au demandeur et aux services de Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux et aux SDIS.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 29 novembre 2019

Le 1^{er} adjoint au maire de la commune
Philippe Debouchaud

The image shows a blue ink signature of Philippe Debouchaud, the first deputy mayor, written over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT-FORTUNAT SUR EYRIEUX' and '07360 (ARDÈCHE)'. The seal also features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by a decorative border.